

Prix d'architecture 2009 - 2010 - INTER FORET-BOIS 42

3^{ème} session

Le prix d'architecture 2009 - 2010 est la troisième édition d'un concours d'idées organisé par INTER FORET-BOIS 42 dont l'un des objectifs essentiels est, par l'originalité et la diversité des réponses, de stimuler la réflexion sur le devenir de notre territoire, de la cité, de la planète. INTER FORET-BOIS 42 a décidé d'associer aux étudiants en écoles d'architecture des étudiants en écoles d'ingénieurs.

C'est la troisième édition d'un concours biennal, réservé aux étudiants des Ecoles d'Architecture et d'ingénieurs de Saint Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand, ainsi qu'aux étudiants en écoles d'ingénieurs de Rhône-Alpes et Clermont-Ferrand. Inter Forêt-Bois 42, l'interprofession du bois du département de la Loire, souhaite, par le développement de la filière bois et plus particulièrement par l'intégration forte et volontaire du bois dans la construction, marquer son soutien à la création architecturale contemporaine.

Le bois, matériau de construction du XXI^{ème} siècle, soutient largement la comparaison avec les autres matériaux, tant en termes de résistance et pour ses performances physiques qu'en terme de longévité. Ecologique, technologique et esthétique, il donne sa dimension humaine à l'architecture.

Le développement de son utilisation dans les constructions et les aménagements font de lui « le matériau » du développement durable : c'est une des rares matières premières renouvelables ; il est économe en énergie pour sa fabrication, facilement recyclable, stockant le gaz carbonique ; il participe activement à la lutte contre l'effet de serre ; il génère une activité créatrice de richesse en savoir-faire et en hommes. Il est « le » matériau adapté aux réponses à la nouvelle réglementation thermique et aux bâtiments à haute performance énergétique.

Pour cette troisième session, le sujet choisi, est

Logements collectifs en bois en milieu urbain *sur la commune de Saint Héand*

L'ensemble des besoins consiste en :

- La construction d'un petit collectif en accession à la propriété et/ou à vocation sociale construit avec le bois
- La recherche de la performance énergétique et aussi technique

En option :

- *Des espaces abrités de stationnement de véhicules*

Les étudiants auront à composer avec plusieurs paramètres majeurs dans les projets qu'ils soumettront : le/les bâtiment(s) et l'intégration du bois en structure comme en revêtement intérieur et de façade, l'intégration dans le site, l'approche performance énergétique et technique, et cela sans négliger l'aspect esthétique. L'aspect technique devra obligatoirement faire l'objet de l'association et de l'implication de l'ingénieur aux cotés de l'architecte : singularités structurales et processus de mise en œuvre propres aux constructions bois - préfabrication, modularité, évolutivité, souplesse d'assemblage - devront être sensibles dans les projets remis.

L'essentiel des contraintes d'aménagement de ce site devra servir de support à la conception des projets sans pour autant être un frein à l'imagination et à la création.

Déroulement et règlement du concours

Candidats

- Le concours est réservé aux étudiants des écoles d'architecture de Saint Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand et d'ingénieurs de Rhône-Alpes et Clermont-Ferrand.
- Les équipes seront composées de 2 au minimum à 4 étudiants au maximum, chaque équipe comprenant au moins un étudiant architecte et un étudiant ingénieur.
- L'inscription est gratuite.

Date d'inscription au concours : du 1^{er} décembre 2009 au 8 janvier 2010.

Chaque candidat doit télécharger une fiche d'inscription sur le site internet d'Inter Forêt-Bois 42

- www.ifb42.com - puis la renvoyer à celui-ci dûment complétée.

Dès réception et après vérification de la conformité, l'inscription sera notifiée aux candidats qui pourront dès lors entamer leurs travaux. Le programme leur sera adressé.

Constitution des dossiers

Chaque équipe devra fournir **uniquement en fichier informatique** (sur CD ou DVD, format jpeg pour PC)

1. un panneau format A0 vertical avec texte et croquis argumentant
 - o la compréhension du programme
 - o la pertinence des concepts
 - o la logique de construction/aménagement
2. un panneau format A0 vertical comportant tous les éléments utiles à la compréhension du projet : plans d'ensemble et de détail, coupes, croquis, perspectives, etc.
3. un cahier, format A4, composé au maximum de 10 pages recto complétant et rendant compte de la démarche du projet : étapes, évolutions, etc.

Les images, croquis, etc. devront être de très bonne définition (300 dpi) pour impression ultérieure.

Envoi des dossiers

Les dossiers (voir ci-dessus) seront adressés et/ou remis à Inter Forêt-Bois 42 avant le 31 mars 2010 à 18 heures.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets et les dossiers arrivés hors délai.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets et seront déchargés de toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

Propriété des documents/ Restitution

Les équipes gardent l'entière propriété de leur création.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposition et de publication en utilisant les documents fournis par les candidats. Ils s'engagent à faire figurer les noms et qualité des membres de l'équipe. Pour ces raisons, l'organisateur se réserve la possibilité de conserver les projets pendant une durée d'environ 1 an.

Prix

La dotation en prix sera d'une valeur de 5000 €, répartie entre les lauréats en fonction du classement final.

Les lauréats pourront éventuellement être associés à la mise en œuvre de leur projet lors de la réalisation effective de celui-ci.

Les résultats du concours et les projets les plus intéressants pourront être présentés dans la presse.

Les meilleurs projets pourront également être exposés lors de manifestations culturelles et/ou commerciales (salons, expositions, foires...)

Une publication consacrée au moins aux projets primés sera envisagée après avis du jury.

Jury

Le jury sera présidé par un architecte ou un ingénieur de haute notoriété.

Les membres du jury seront choisis pour leur sensibilité au bois. Le jury comprendra au moins : un président de jury, un architecte, un enseignant, un ingénieur bois, un urbaniste, un représentant d'Inter Forêt-Bois 42, un représentant de la commune de Saint Héand, un (des) acteurs qui pourraient être à même de porter un tel projet ultérieurement.

Le jury désigne les lauréats et attribue les mentions honorables. Il est souverain dans son choix.

Critères de jugement

- Le respect du programme
- La capacité du projet à utiliser un maximum de bois pour la réalisation des ouvrages et aménagements
- La prise en compte des exigences et contraintes liées aux bâtiments et à leurs fonctions.
- La valorisation du site, l'accent donné aux efforts de visibilité, de lisibilité, d'attractivité du projet
- L'innovation architecturale et l'inscription dans une démarche de développement durable et de traitement des différentes contraintes
- La performance technique
- La prise en compte de la performance thermique
- La richesse et la lisibilité de la représentation du projet, son originalité
- L'évidence du travail en commun du couple architecte/ingénieur

Avis de concours

L'annonce du concours sera diffusée par affichage dans les Ecoles d'architecture et d'ingénieurs concernées. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figureront sur le site internet et au secrétariat d'Inter Forêt-Bois 42.

Anonymat et identification

Pour garantir l'anonymat dans le jugement du concours, les rendus ne seront pas signés du nom de leurs auteurs. A réception des dossiers, chaque document sera identifié à l'aide d'un pictogramme. L'association de ce pictogramme aux noms des équipes ne sera dévoilée au jury qu'après délibération.

Visite du site

L'espace étant publique, le site sera accessible.

Une visite groupée avec question/réponse pourra être organisée sur le site. Les candidats en seront informés.